



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	www.francesoudage.fr
	Edition révisée n° : 3
	Date :20/07/09
ANTI ADHERENT SOUDAGE SANS SILICONE	Remplace le fiche du 08.01.2008
	192.0107
france.soudage@fr.oleane.com	



Fournisseur : FRANCE SOUDAGE Tel 03.20.18.36.32 france.soudage@fr.oleane.com

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

**Nom commercial - Identification du produit :** ANTI ADHERENT SANS SILICONE 192.0107  
- vendu par FRANCE SOUDAGE sous la ref FSA412

**Type de produit :** Anti adhérent pour projection de soudage

**Fabricant :** Alexander Binzel Schweisstechnik GmbH & Co. KG  
Postfach 100162 • D35333 Giessen  
Téléphone : + 49 (0) 6408/59-0  
Pour plus d'informations concernant les fiches de données de sécurité, contactez Madame Tina  
Schmattloch - Téléphone : + 49 (0) 6408/59-0 - e-Mail : [schmattloch@binzel-abicor.com](mailto:schmattloch@binzel-abicor.com)

En cas d'urgence : bureau de consultation national pour les intoxications à Berlin  
Téléphone : + 49 (0) 3019240  
Télécopie : + 49 (0) 3030686721

N° de téléphone en cas d'urgence : - France 01.45.42.59.59

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Désignation des dangers :** R23 très inflammable.

**Indication spécifique des risques pour les hommes et l'environnement :** Le récipient est sous pression. Protéger contre le rayonnement solaire et les températures supérieures à 50°C. Même après usage, ne pas ouvrir brusquement ou brûler. Conserver hors de portée des enfants.

### 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Caractérisation chimique** : Préparation à base de substances sans obligation de marquage. Gaz propulseur : propane/butane.

#### **Substances contenues dangereuses**

**Désignation N° CAS** : 74-98-6/106-97-8, Propane/Butane F+; R12 >80<95%

**Numéro d'identification (n)**

**Numéro EINECS** : 200-827-9/203-448-7

### 4 PREMIERS SECOURS

**Inhalation** : peut provoquer une somnolence ou confusion.

**Contact avec la peau** : Aucun symptôme

**Contact avec l'oeil** : peut provoquer de légères irritations.

#### **Ingestion** :

**Informations générales** : Aucune mesure particulière n'est nécessaire

**Après l'inhalation** : Amenée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises. Conduire la personne atteinte à l'air frais et la mettre à l'abri.

**Après contact avec la peau** : Rincer immédiatement à l'eau savonneuse. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après contact avec l'oeil** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après l'inhalation** : Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

**Consignes pour le médecin** : peut provoquer des maux de tête ou la nausée. Montrer l'étiquette ou la boîte.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : Mousse, CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction sèche, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau.

**Risques particuliers émanant des substances, des produits de sa combustion ou des gaz se formant lors d'un incendie** : Les gaz peuvent former un mélange explosif avec l'air environnant. Des vapeurs / gaz dangereux peuvent se former en cas d'incendie.

**Équipement de protection spéciale** : Utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Données complémentaires** : Refroidir les récipients concernés avec de l'eau pulvérisée. Les effluents du feu et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Tenir compte du risque de dérapage causé par le produit s'échappant du récipient. Utiliser l'équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Veiller à avoir suffisamment d'air frais. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer !

**Mesures pour la protection de l'environnement** : Le produit ne doit pas parvenir dans les canalisations ou dans les eaux de surface. En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans les eaux de surface, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**Méthodes de nettoyage** : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre d'infusoire, absorbant

acide, absorbant universel). Aérer la zone concernée. Traiter le matériau capté conformément aux instructions figurant au paragraphe Elimination.

**Informations supplémentaires :** nettoyer correctement les objets et les surfaces souillés tout en respectant les normes environnementales.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

**Information concernant l'utilisation sûre :** Veiller à une bonne aération ou une aspiration sur le poste de travail. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas fumer, manger, boire lors de l'utilisation.

**Informations concernant la protection contre l'incendie et les explosions** Le récipient est sous pression. Protéger contre le rayonnement solaire et les températures de plus de 50°C (par exemple les lampes à incandescence).

Même après usage, ne pas ouvrir brusquement ou brûler. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

### Stockage

**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients :** Les prescriptions des autorités pour le stockage des générateurs d'aérosols doivent être respectées.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits :** pas nécessaire.

**Données complémentaires concernant les**

**conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec. Protéger contre les températures supérieures à 50°C. Respecter les consignes de stockage de la directive aérosol TRG 300.

**Classe de stockage :** 2B

**Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV) :** -

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Données complémentaires concernant la conception des installations techniques :** Aucune autre indication, voir point 7.

**Composants aux valeurs limites à contrôler concernant le poste de travail :** Valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900) Version janvier 2006

### 200-827-9 Propane

LEP : 1.800 mg/3, 1.000 ml/m<sup>3</sup>

Limite : facteur de dépassement 4 (II) remarques de Société de recherche allemande (DFG)

### 203-448-7 Butane

LEP : 2.400 mg/3, 1.000 ml/m<sup>3</sup>

Limite : facteur de dépassement 4 (II) remarques de Société de recherche allemande (DFG)

**Informations supplémentaires :** Les listes valables lors de la fabrication servent de référence.

### Equipement de protection individuel :

**Mesures générales de protection et d'hygiène :** Conserver à l'écart des aliments, boissons, y compris ceux pour les animaux.

Ne pas respirer l'aérosol. Ne pas manger, ne pas boire et fumer sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire :** En cas d'aération insuffisante.

**Protection des mains :** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/ à la substance / la préparation.

**Matériau des gants :** Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité pouvant varier d'un fabricant à un autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants :** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Lunettes de protection** : Ne pas pulvériser dans les yeux. Porter des lunettes de protection si nécessaire.

**Protection corporelle** : vêtements de protection.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

**Etat** : aérosol

**Couleur** : jaunâtre

**Odeur** : inodore

**Valeur pH à 20°C** : Non applicable

**Changement d'état**

**Point d'ébullition/plage d'ébullition** : Non applicable

**Point d'inflammation** : Non applicable

**Inflammabilité** : L'aérosol est très inflammable, gaz propulseur propane/butane

**Risque d'explosion** : Protéger contre les températures supérieures à 50°C, sinon risque d'éclatement. La formation de mélanges vapeur/ air explosifs est possible.

**Limite d'explosion inférieure** : Non déterminée

**Limite d'explosion supérieure** : Non déterminée

**Point d'ignition** : Non applicable puisqu'il s'agit d'un aérosol

### Caractéristiques comburantes

**Pression de la vapeur** (20°C 4,5 bars : (pression à l'intérieur de la boîte) (50°C) 7,0 bars : (pression à l'intérieur de la boîte)

**Densité relative à 20°C** : 0,59 g/ml (calculée)

**Solubilité dans/ miscibilité avec l'eau à 20°C** : Pas soluble

**Teneur en solvant**: non

**Solvant organique** : aucun

**VOC (EU)** :

**VOVC (CH)** : 0,215 kg/boîte

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Produits de décomposition thermiques** : Lors d'une utilisation conformément à l'emploi prévu : aucun

**Situations à éviter** : Protéger contre les températures supérieures à 50°C, puisqu'il y a risque d'éclatement.

**Substances à éviter** : Acides, agents d'oxydation forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Lors d'une utilisation conformément à l'emploi prévu : aucun. Dégage en cas d'incendie des gaz toxiques tels que dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Effet primaire d'irritation

**de la peau** : Pas d'effet d'irritation

**des yeux** : Pas d'effet d'irritation

**Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires** : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. Les vapeurs peuvent avoir un effet narcotique.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Informations générales :** Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification) : peu polluant pour l'eau  
Le produit ne doit pas parvenir dans les nappes phréatiques, les eaux de surface ou les canalisations.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit

**Recommandation :** Élimination conformément aux prescriptions administratives.

### Liste européenne des déchets:

16 05 04 gaz en récipients sous pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
15 01 04 Emballages en métal

### Emballages non nettoyés

**Recommandation :** Élimination conformément aux prescriptions administratives

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance portant sur le transport des produits dangereux route et train) (transfrontalier /intérieur)

Classe ADR/RID-GGVS/E : 2

Code de classification : 5F

Indice Kemler : 20

Numéro UN : UN 1950

Groupe d'emballage : -

Note de danger : 2.1

Désignation du produit : Générateurs d'aérosol

Quantité limitée (LQ) : LQ2

Transport par navire de haute mer IMDG/GGVSee :

Classe IMDG/GGVSee : 2

Numéro UN : UN 1950

Label : 2.1

Groupe d'emballage : -

Numéro EMS : F-D, S-U

Polluant marin : Non

Nom technique correct : AÉROSOLS

Transport par avion ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : 2

Numéro d'identification UN : UN 1950

Label : 2.1

Groupe d'emballage : -

Nom technique correct : AÉROSOLS

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Etiquetage selon les directives CEE

Le produit est classé et identifié suivant les directives CE 67/548CEE, les directives 1999/45 CE/GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux).



Symboles de danger : Très inflammable

**Phrases R :** R12 Très inflammable

**Phrases S :** S2 Ne pas laisser à la portée des enfants

S16 Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer -

S23 Ne pas respirer l'aérosol.

S51 Utiliser uniquement dans des endroits bien aérés.

**Phrases R** : Le récipient est sous pression. Protéger contre le rayonnement solaire et les températures supérieures à 50°C.

Même après usage, ne pas ouvrir ou brûler brusquement. Ne pas pulvériser face à une flamme ou sur un objet incandescent.

**Respecter la directive concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs** : oui

**Identification particulière de certaines préparations** : Le récipient est sous pression. Protéger contre le rayonnement solaire et les températures supérieures à 50°C. Même après usage, ne pas ouvrir ou brûler brusquement. Contient >60 % de la masse de substances inflammable. Conserver hors de portée des enfants.

#### **Prescriptions de l'UE**

**Disposition sur les produits cosmétiques** : Non applicable

**Disposition sur les détergents 648/2004/CE** : Non applicable

**Directive 1999/13/CE (directive COV)** : Proportion COV (calculée) 538 g/litre

**Directive 2004/42/CE appliquée par le décret**

**Decopaint allemand (ChemVOCFarbV)** : Non applicable

**Prescriptions nationales**

**Information relative à la limitation** : aucune restriction

**Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV)** : -

**Instructions techniques air** : Classe 3

**proportion en %** : <60%

**Classe de danger pour l'eau** : Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification) : peu polluant pour l'eau

#### **Autres informations**

**Remarque** : Les informations ci-dessus concernant les prescriptions administratives se rapportent uniquement aux règles de base pour les mentions de la fiche de données de sécurité. On doit indiquer à l'utilisateur que des prescriptions complémentaires peuvent exister. Respecter les prescriptions et dispositions nationales, internationales et locales applicables.

### **16 AUTRES INFORMATIONS**

#### **Directives CE complémentaires :**

Directive européenne concernant la classification des préparations (199/45/CE), modifiée dernièrement par la directive 2006/8/CE

Directive relative aux substances dangereuses (67/548/CE), modifiée dernièrement par la directive 2006/121/CE

Directive 91/155/CE complétée par le décret REACH

**Phrases importantes R du point 3** : R12 très inflammable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent pas de garantie relative à des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les lois et prescriptions en vigueur doivent être respectées par le destinataire. Le fabricant décline toute responsabilité concernant les dommages qui résulteraient d'une utilisation du produit ou d'un contact avec le produit indiqué dans cette fiche.